

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné, par la soussignée, trésorière-adjointe de la susdite municipalité que :

Lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2019, le Conseil municipal de la Ville de Waterloo a adopté le règlement suivant :

Règlement 19-915 sur les dérogations mineures.

Que ce règlement est présentement déposé au service du greffe de la Ville de Waterloo, 417, rue de la Cour où toute personne intéressée peut en prendre connaissance de 8 :30 à 16 :30 du lundi au jeudi et de 8 :00 à midi le vendredi.

Que ledit règlement entre en vigueur.

DONNÉ à Waterloo, ce 11 juillet 2019

PUBLIC Notice

Is hereby given, by the undersigned Assistant-Treasurer of the afore mentioned municipality that:

At the regular council meeting held on July 9th, 2019, the town of Waterloo adopted the following by-law:

Regulation 19-915 on minor derogations.

That this by-law is currently deposited at the registry office of the city of Waterloo, 417, rue de la Cour, where any interested person may take notice of from 8 :30 to 16 :30 from Monday to Thursday and 8 :00 to Noon on Fridays.

This by-law enters into force.

Waterloo, July 11th, 2019

Brigitte Deslandes, OMA